



Décision de subdélégation

Références WBE	Références Gallilex	SubSubdélégation interdite	Date
WBE.SD.04.1		OUI	Bruxelles, le 07 juillet 2022

Cadre de la décision

- 1° Articles 48 et 49 du Règlement organique de WBE du 22 août 2019
- 2° Circulaire n°60 du ministre du gouvernement de la Communauté française chargé de la fonction publique

Identification des parties

- 1. Subdéléguant
 - a. Entité : Wallonie-Bruxelles Enseignement
 - b. Rang et fonction : 17 – Administrateur général
 - c. Nom et prénom : Julien NICAISE

- 2. Subdéléguataire
 - a. Entité : Direction générale de l'Organisation et des Finances
 - b. Rang et fonction : 12 – Directrice de la Direction des Ressources humaines
 - c. Nom et Prénom : Laura FORREST

Suppléance en cas d'absence

/

Durée de la subdélégation

Date d'entrée en vigueur : 15 juillet 2022
Date de fin : 31 décembre 2022

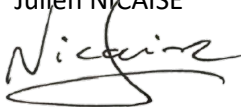
Compétences déléguées

Compétences à subdéléguer

Compétence d'entendre un membre du personnel contractuel dans le cadre d'un entretien préalable à une éventuelle mesure de licenciement, et ce conformément à la circulaire n°60 du ministre du gouvernement de la Communauté française chargé de la fonction publique.

Fait à Bruxelles, le 07 juillet 2022

Le Subdéléguant
Julien NICAISE



Le subdélégataire
Laura FORREST

